

Mme. Arlette LAINE
Maire de Bourg de Visa
1 route de Moissac,
82190 Bourg de Visa

Montauban, le 08/02/2024

Objet : réponse à projet de modification du PLU de Bourg de Visa

Madame la Présidente,

Nous accusons réception de votre courrier concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg de Visa.

Après étude, aux vues des ambitions de la commune et de l'enjeu que représente l'implantation d'une zone d'activité à l'échelle de la communauté de communes, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable au projet de modification.

Cependant, nous observons également un manque de corrélation entre la densité recherchée pour les zones AUa et AUb et les objectifs de réduction de 50% de l'artificialisation nette des sols entre 2021 et 2031, fixés dans la loi Climat et Résilience de 2021. La Chambre d'agriculture recommande d'augmenter la densité préconisée sur ces zones.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que la Chambre d'agriculture est contre les projets de photovoltaïque au sol qui seraient sur des terres inscrites agricoles au PLU. Ci-après est détaillée notre position.

La Chambre d'agriculture reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame la Maire, à nos salutations distinguées.

Alain ICHES

Le Président

